

COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

**CINQUIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES MINISTRES DE L'ÉNERGIE ET DES  
TRANSPORTS DU PACIFIQUE**

(Port-Vila, Vanuatu, 8-12 mai 2023)

**POINT E12 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA  
POLITIQUE ET DU PROGRAMME RÉGIONAUX DE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DANS LE  
PACIFIQUE**

(Document présenté par le Centre océanien pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique [PCREEE] de la Communauté du Pacifique (CPS) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel [ONUDI])

**Objet**

1. Le présent document a pour objectif i) de faire le point sur les progrès réalisés quant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique et du programme régionaux de mobilité électrique dans le Pacifique, et ii) de chercher à obtenir un appui pour l'adoption précoce de politiques, de normes et de feuilles de route en matière de mobilité électrique.

**Contexte**

2. Lors de la quatrième Conférence régionale des ministres océaniques de l'Énergie et des Transports, qui s'est tenue du 18 au 20 septembre 2019 à Apia (Samoa), les ministres ont constaté que les efforts déployés par les pays océaniques pour introduire des solutions de mobilité électrique étaient fragmentés, peu intégrés et non inclusifs. Par conséquent, ils ont demandé à la Communauté du Pacifique (CPS)/au Centre océanien pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (PCREEE), à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et à SIDS Dock d'élaborer un document stratégique sur la mobilité électrique dans le Pacifique et un programme régional de mobilité électrique.
3. Un processus complet comprenant des consultations nationales et régionales et une commission composée d'une équipe internationale d'experts en véhicules électriques a débouché sur l'élaboration d'un programme régional de mobilité électrique, que le PCREEE a commencé à déployer en 2021. La plupart de ces activités ont été soutenues par des financements de l'ONUDI, de la Norvège et de l'Autriche.
4. Le programme régional a pour objectif de lever les obstacles à la mobilité électrique régionale en promouvant les interventions régionales dans les domaines des politiques et réglementations, de la gestion des connaissances, de la qualification/certification, ainsi que de la promotion des investissements, de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

**Réalisations dans les domaines cibles**

5. **Politiques et réglementations** – Le PCREEE a proposé des conseils juridiques et des formations à l'appui de la création de la première entreprise de recharge de véhicules électriques aux Fidji ; il soutient le projet d'assistance technique du Fonds d'infrastructure régional océanien (PRIF) en recensant les directives et normes appropriées aux pays

océaniens en matière de mobilité électrique ; et il soutient également l'élaboration de feuilles de route sur les véhicules électriques pour les pays membres du PRIF (notamment la Papouasie-Nouvelle-Guinée). Le PCREEE et l'ONUDI ont également élaboré un projet de directives pour la recharge de véhicules électriques. L'important travail pionnier réalisé a suscité l'intérêt de la Banque mondiale, qui a offert une assistance technique destinée à concevoir un cadre stratégique régional sur les véhicules électriques, ainsi que des directives techniques.

6. **Gestion des connaissances** – En 2021 et 2022, le PCREEE a organisé et soutenu plus de dix webinaires et ateliers sur la mobilité électrique aux échelons régional et national (notamment un atelier régional sur la mobilité électrique qui s'est tenu à Suva en novembre 2022 et a accueilli environ 40 participants) ; il a élaboré un portail d'information qui peut être consulté depuis son site web (les liens vers les pages, en anglais, de [l'atelier régional sur la mobilité électrique | PCREEE](#) et le [programme de préparation aux véhicules électriques du PCREEE \(PEV ReadPro\) | PCREEE](#) sont donnés à titre d'exemple) ; et il a également créé le groupe de travail sur les véhicules électriques dont l'objectif est de fournir une plateforme active pour le développement des connaissances et l'information, ainsi que de piloter et coordonner les activités menées en matière de mobilité électrique dans les pays océaniques.
7. **Qualification/Certification** – Par l'intermédiaire du Réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables, neuf modules de formation en ligne sur les solutions énergétiques durables dans le contexte insulaire ont été élaborés, chacun d'eux portant sur la mobilité durable – [Plateforme d'apprentissage du Réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables | PCREEE](#). Deux ateliers de formation correspondant à ces modules ont été organisés sous les auspices du PCREEE et de l'ONUDI et ont accueilli plus de vingt participants.
8. **Promotion des investissements, de l'entrepreneuriat et de l'innovation** – Le PCREEE a soutenu l'élaboration de plusieurs demandes de financement pour les Îles Salomon et Vanuatu, notamment une note conceptuelle du Fonds vert pour le climat (FVC). Un projet orienté vers le FVC est également en cours d'élaboration pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le PCREEE soutient aussi les Tonga au moyen d'une démonstration de mobilité électrique dans le cadre de sa feuille de route sur la mobilité électrique, élaborée récemment. Enfin, la mobilité électrique a été promue lors de divers forums d'investissement liés aux énergies durables, sous la direction du PCREEE, au Vanuatu, aux Tonga et au Samoa.

## Ressources

9. Les efforts déployés par le PCREEE en matière de mobilité électrique ont principalement été financés par l'Agence autrichienne de développement, la Norvège et l'ONUDI.
10. Un budget de 100 000 dollars néo-zélandais a été alloué à la mobilité électrique au titre de la demande de financement du Programme phare intégré de la CPS sur le changement climatique soumise au ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce.
11. La Corée du Sud, par l'intermédiaire de la Banque asiatique de développement, soutient l'élaboration, par le PRIF, de directives et de normes pour la mobilité électrique.

12. Le Japon a récemment annoncé un fonds de transformation verte, à hauteur de 36 millions de dollars des États-Unis, afin de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles dans quatre pays océaniques, qui comprend un projet avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à accélérer l'adoption de la mobilité électrique terrestre et maritime.

### Enjeux et défis

13. De nombreuses initiatives en matière de mobilité électrique sont en cours dans la région et impliquent divers parties et programmes. Ces interventions pourraient être réalisées de manière plus efficace et efficiente au moyen du partage d'informations et d'une coordination cohérente. À cet égard, il serait intéressant qu'un groupe de travail sur les véhicules électriques et la Communauté du Pacifique dans son ensemble se réunissent régulièrement afin d'échanger les bonnes pratiques, de créer des réseaux et de tirer des enseignements de leurs expériences respectives.
14. Il faudra plusieurs années pour établir des normes solides et mettre en œuvre des réformes légales et réglementaires efficaces, qui auront une incidence réelle sur les pratiques du secteur et le comportement des consommateurs en ce qui concerne les changements technologiques majeurs. De plus, compte tenu des nouveaux risques inhérents à l'adoption des véhicules électriques, il conviendra de mettre en place une certaine forme de gestion afin de fixer des normes et des exigences techniques minimales pour préserver le marché naissant des produits de moindre qualité et des pratiques dangereuses.
15. Au vu du temps que prendra la transition vers des secteurs du transport et de l'énergie bas carbone, les pays océaniques devraient commencer à formuler des politiques et réglementations dès maintenant afin de favoriser l'adoption croissante de véhicules électriques prévue au cours des dix prochaines années.

### Recommandations

16. Les participants sont invités à :
  - i. **saluer** les progrès accomplis quant au déploiement du programme régional de mobilité électrique et l'appui financier apporté par les partenaires du développement à la mobilité électrique ;
  - ii. **appuyer** l'adoption précoce de politiques, normes et feuilles de route en matière de mobilité électrique à l'échelon national, afin d'orienter et de favoriser la transformation des secteurs de l'énergie et des transports ; et
  - iii. **encourager** la CPS, le PCREEE, l'ONUDI, la BAsD et les partenaires concernés à accélérer le déploiement du programme régional de mobilité électrique et à organiser, à intervalles réguliers, des ateliers et des réunions régionaux du groupe de travail sur les véhicules électriques.